

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 16 (1945)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.
Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE :

Vole romaine de « Sur la Croix ». — Requête postale. — Réponse de la Direction générale des P. T. T.

Rapport sur la Voie romaine de „Sur la Croix”

En 1943 et 1944 ont été effectués des travaux de déblaiement de ce chemin antique dans le secteur qui aboutit au col de « Sur la Croix » à l'altitude 765 m. (voir le levée de plan inclus). Ces déblaiements ont mis à jour un magnifique tronçon de voie pavée, conservée au cours des siècles sous une couverture de détritiques et d'humus d'environ 50-60 cm. d'épaisseur. L'aboutissement de ce chemin pavé à la route cantonale actuelle de Saint-Ursanne à Courgenay se trouve exactement près de l'emplacement de la vieille croix caractéristique, élevée au col même que franchit la route. Si nous descendons du col vers Saint-Ursanne, en suivant le tracé relevé de la voie payenne, nous trouvons successivement les secteurs suivants :

1. Le secteur actuellement déblayé, comprend environ 90 m.
2. Le secteur qui fait suite présente un double tracé, le premier décrivant une double courbe, le second en ligne droite. Sur ce secteur la couverture d'humus et d'éboulis est de 20-30 cm.
3. Ce secteur va du champ des Chênes, dans la forêt jusqu'à la sortie de celle-ci, à la croisée du chemin de « Montnat ». Le pavé sur ce secteur est presque partout visible.
4. Ce secteur va du chemin de « Montnat » jusqu'à la bifurcation du chemin Romain. De 5-30 cm. d'humus le recouvre. On distingue des têtes de rocher taillées dans le roc en bordure du